

AFEST

ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL

Certains savoir-faire ne s'apprennent pas en centre de formation. L'apprentissage se fait sur le poste de travail, en situations réelles, encadré par un collègue expérimenté. L'AFEST donne un cadre à cette montée en compétences. Ce n'est pas de la formation « sur le tas » : c'est une modalité pédagogique structurée, reconnue par la loi « Avenir professionnel » de 2018, qui s'appuie sur le travail comme support de formation. Et parce qu'elle est reconnue, elle est finançable par votre OPCO.

EN QUOI CONSISTE L'AFEST ?

L'AFEST se définit par l'alternance de deux phases distinctes réalisées sur le lieu de travail (ou à proximité immédiate). Pour qu'une action soit qualifiée d'AFEST au sens du Code du Travail (Art. R6313-1 et suivants), elle doit obligatoirement comporter :

- L'analyse de l'activité de travail pour l'adapter à des fins pédagogiques
- La désignation d'un tuteur AFEST pouvant exercer une fonction tutorale
- La mise en place de phases réflexives
- Des évaluations spécifiques des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action



OBJECTIFS

Professionalisation immédiate : rendre l'apprenant opérationnel sur son poste de travail réel

Transfert de savoir-faire : sécuriser la transmission des compétences critiques ou rares (« gestes métiers »)

Adaptation au poste : combler l'écart entre les connaissances théoriques et la réalité terrain

Validation des acquis : transformer une expérience de travail en compétences reconnues



COMPÉTENCES CIBLÉES

L'AFEST est particulièrement adaptée pour :

- Les compétences gestuelles ou techniques spécifiques (outil, machine, matériel, ...)
- Les compétences comportementales en contexte réel (relation client, travail d'équipe, ...)
- Les procédures internes complexes propres à l'entreprise (hygiène, sécurité, qualité, ...)

FORMATION
DISPONIBLE
POUR :





LES 4 PILIERS DE LA PÉDAGOGIE

Dans les formations AFEST, le savoir dépend de l'expérience vécue.

Diagnostic & conception	Mise en situation	Séquence réflexive	Évaluation
Analyse du poste, identification des compétences à acquérir et des situations de travail formatives.	L'apprenant réalise une tâche réelle. Il a droit à l'erreur. Le cadre est sécurisé.	Temps d'échange hors production où le tuteur aide l'apprenant à analyser son action : « Pourquoi as-tu fait ainsi ? », « Qu'est-ce qui a fonctionné ? ».	Vérification des acquis selon des critères de réussite définis au préalable.



LES ACTEURS CLÉS DE L'AFEST

- Le **référent AFEST** : conçoit et organise le parcours, s'assure du respect du cadre légal et de la traçabilité.
Notre accompagnement : vise à mettre en place le dispositif AFEST avec les acteurs de l'entreprise (en amont, pendant et en fin d'action)
- Le **tuteur AFEST** : souvent un expert métier interne qui doit savoir « laisser faire » sans intervenir trop vite, puis mener le débriefing réflexif
- Le **salarié apprenant** : acteur de sa propre montée en compétences par l'action



DANS QUELLES SITUATIONS CHOISIR L'AFEST ?

- Proposer une **approche alternative aux formations initiales** adaptée à vos métiers
- Former à des **gestes spécifiques**, non-couverts par les formations « classiques »
- Renforcer les **savoir-faire** d'une équipe
- Organiser le **transfert de compétences** en prévision de départs en retraite
- Accompagner la **montée en compétences** de nouveaux salariés



LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE & LES SALARIÉS

- Favoriser l'**implication des salariés apprenants** dans l'acquisition des gestes professionnels
- Entamer une **réflexion sur les conditions de réalisation du travail** dans votre entreprise en lien avec vos enjeux de qualité, de sécurité et de performance
- Valoriser vos **experts métier et les collaborateurs volontaires** pour exercer la mission de formateur-tuteur
- Développer une **culture de l'apprentissage interne**
- L'**AFEST est une source d'économie** : le salarié se forme à son poste de travail et n'a pas à se déplacer (réactivité, adaptabilité du planning, ...)



CRÉDIBILITÉ & TRAÇABILITÉ

Pour être financée et validée, l'AFEST doit laisser des traces :

- Le **protocole individuel** de formation
- Les **preuves des mises en situation** (photos, rapports, observations, ...)
- Les **comptes-rendus des séquences réflexives** (le cœur du dispositif)
- Les **évaluations** en cours et en fin de parcours

DURÉE DE L'AFEST

Il n'y a pas de durée légale minimale ou maximale. Celle-ci peut varier de quelques jours à plusieurs mois en discontinu. La durée est déterminée par :

- La **technicité de la compétence** à acquérir
- Le **niveau initial** du salarié apprenant
- Le rythme défini dans le « **protocole individuel de formation** »

FINANCEMENTS

L'AFEST est une action de formation au sens de la loi. À ce titre, elle est finançable par :

- Les **OPCO** (Opérateurs de Compétences) : Prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques, de l'ingénierie, et parfois d'une partie de la rémunération
- Le **FNE-Formation** (selon les critères d'éligibilité conjoncturels)

POUR QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

L'AFEST est une action de formation qui s'adresse à tous les secteurs d'activité et s'adapte à toutes les tailles d'entreprise (liste non-exhaustive de secteurs) :

- L'Industrie (logistique, conditionnement, mécanique, ...)
- L'Urbanisme (espaces verts)
- Le Service à la Personne et aux Collectivités
- Le Bâtiment Travaux Public
- L'Agriculture
- L'Hôtellerie-Restaurant
- L'Artisanat
- Le Commerce
- ...

PÉDAGOGIE INCLUSIVE ET ADAPTÉE À TOUS

Un référent handicap est disponible pour répondre à vos questions. Nous mobilisons également nos partenaires handicap locaux pour répondre à vos besoins. Nous proposons un accompagnement personnalisé au regard de la situation de handicap ainsi que la possibilité d'aménagements concertés avec l'apprenant concerné :

Possibilité de mobilisation des aides dans le cadre de Prestations de Compensation du Handicap ou des aides de l'AGEFIPH (aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité)

Possibilité d'aménager les horaires, le rythme et le format en fonction des besoins

Compensation via les aides techniques, optiques, informatiques et électroniques : agrandisseur d'écran, logiciel zoom-texte, lecteurs d'écran, logiciel de reconnaissance vocale, trackball, joystick, claviers spécifiques, adaptateurs, etc.

Possibilité de solliciter une interface ou un interprète LSF

Contactez-nous pour
tout renseignement complémentaire ou devis :



02 49 09 14 59

solutions.entreprises@retravailler.org

www.retravailler-ouest.fr